

**Arrêté n° 5 portant classement au titre des monuments historiques
des vestiges du château de Saint-Aubin-du-Cormier
à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine)**

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2025-24 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre de la Culture ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2025 portant inscription au titre des monuments historiques du château de Saint-Aubin-du-Cormier situé à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 8 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 octobre 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Aubin-du-Cormier, en date du 18 janvier 2021, portant adhésion au classement de la commune propriétaire ;

Vu la délibération de la commission permanente de l'assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine en date du 22 février 2021 portant adhésion au classement du département d'Ille-et-Vilaine, propriétaire ;

Vu le courrier de M. Moutel-Gros en date du 28 juillet 2021 portant adhésion au classement pour la parcelle AC 127 ;

Vu le courrier de Mme Moutel, épouse Morel, en date du 4 août 2021 portant adhésion au classement de la parcelle AC 127 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation du château de Saint-Aubin-du-Cormier, construit au XIII^e siècle, agrandi au XV^e siècle, et partiellement démantelé à la suite de la victoire des troupes du roi de France sur celles du duc de Bretagne en 1488, présente, au regard de l'histoire et de l'art, un intérêt public, comme exemple précoce de diffusion du modèle du château philippin en dehors de l'Île-de-France et d'adaptation des forteresses bretonnes à l'artillerie à poudre au XV^e siècle, et enfin, comme lieu de mémoire pour l'histoire bretonne et nationale,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont classés au titre des monuments historiques, les vestiges du château de Saint-Aubin-du-Cormier à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine), correspondant aux élévations des deux enceintes et au sol d'assiette des parcelles n° 5, n° 11, n° 17, n° 34, n° 127, n° 152 et n° 153, figurant au cadastre section AC, à l'exclusion des extensions construites au XX^e siècle sur la parcelle AC 127, dite de La Butte à Moquet, le tout situé 35 rue du Château, 35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, tel que colorié en rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Les parcelles n° 5, n° 17 et n° 34 de la section AC appartiennent à la COMMUNE de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine), identifiée sous le numéro SIREN 213 502 537 et dont le siège est établi à la mairie, B.P. 13, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier, en vertu des actes suivants :

- Pour la parcelle AC 5 : par acte du 17 février 1997 passé devant maître VERRON, notaire à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), publié le 10 avril 1997 au service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine), vol. n° 1997 P 841 et par acte du 18 février 1997 passé devant maître VERRON, notaire à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), publié au service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 10 avril 1997, vol. n°1997 P 842 ;

- Pour la parcelle AC 17 : par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956 et par acte du 23 janvier 1975 passé devant maître GUINGUÉNÉ, notaire associé à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), publié au service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 5 février 1975, vol. 1616, n° 26 ;

- Pour la parcelle AC 34 : par acte du 7 juin 1996 passé devant maître RIMASSON, notaire à CESSON-SÉVIGNÉ (Ille-et-Vilaine) publié au service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 5 juillet 1996, vol. 1996P, n° 1520 ;

Les parcelles n° 11, n° 152 et n° 153 de la section AC appartiennent au DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, identifié sous le numéro SIREN 223500018 et dont le siège est établi à l'hôtel du Département d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes Cedex, en vertu des actes suivants :

- Pour les parcelles AC 11 et AC 153 : par acte passé le 9 juillet 2018 devant maître BUREAU, notaire associé à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) publié au service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 12 juillet 2018, vol. 3504 P 03 2018 P 1563 ;
- Pour la parcelle AC 152 : par acte passé le 16 mai 1989 devant maître GUINGUÉNÉ, notaire associé à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), publié au service de la publicité foncière de RENNES (Ille-et-Vilaine) le 7 juin 1989, vol. 3002, n° 16 ;

La parcelle n° 127 de la section AC appartient pour moitié en indivision, en nue-propriété, avec réserve d'usufruit jusqu'au décès du survivant des donataires, à Mme Dominique Marie-Josèphe Geneviève MOUTEL et à M. David Joseph Gilbert Alain MOUTEL-GROS, à la suite de la donation-partage du 26 décembre 2005, acte passé devant maître VERRON, notaire à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), publié le 31 janvier 2006 au service de la publicité foncière de RENNES, vol. 2006 P 409.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté du 2 septembre 2025 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au maire de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le préfet de la région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 13 février 2026.

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE

Plan annexé à l'arrêté n° 5 en date du 13 février 2026 portant classement au titre des monuments historiques des vestiges du château de Saint-Aubin-du-Cormier à SAINT-AUBIN -DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

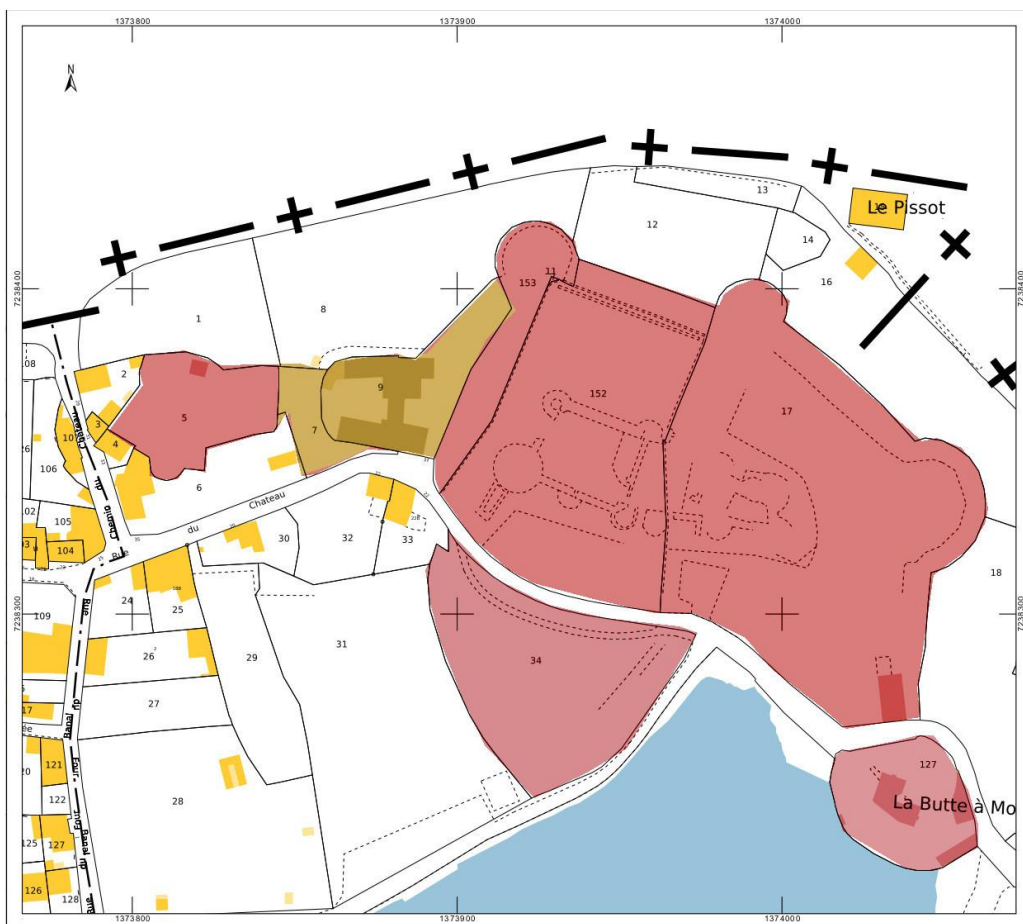
Date d'édition : 11/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Rennes
2, bd Magenta BP 12301 35023
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02 99 29 37 55 - fax
ptgc.350.rennes@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Légende :

Parties classées



Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE